

Guide des aides aux agriculteurs

Plan agriculture



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	3
LE PLAN AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT	4
LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS TOUT AU LONG DE LEURS PROJETS	5
LES AIDES DU DÉPARTEMENT	
Soutenir les agriculteurs	
Aide à l'installation	6
Aide pour les échanges amiables	7
Prêt de foncier à usage gratuit	8
Dispositif « Réagir »	9
Accompagner les transitions et l'innovation :	
Soutien aux investissements de transformation et/ou vente directe de produits agricoles à la ferme	10
Soutien aux démarches de qualité des productions	11
Agrilocal29	12
Aide à l'acquisition de matériels en coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) : équipements agroenvironnementaux	13
Aide aux investissements « résilients »	14
Aide aux plantations	15

PENNAD-STUR



E kalon Penn-ar-Bed emañ al labour-douar. Hor gweledvaoù, hor sevenadur hag hon identelezh a zeu diwarnañ. Pouezus-kenañ eo evit hon ekonomiezh, hon implij, hon tiriad hag hon doare da vevañ, koulz hiziv ha warc'hoazh.

Anavezout a ra ar C'huzul-departamant an diaesterioù a zo war an dachenn-se, a vez brasoc'h-bras eus an eil enkadenn d'eben. Gouzout a ra ivez ho peus cheñchet ho toareoù da bro-duiñ evit doujañ muioc'h an endro. Gouzout a ra pegen start e labourit ha pegen bras eo bet ho strivoù hag hoc'h emouestl o deus roet lañs d'hon c'horn-bro.

Ne blegimp ket dirak an dalc'hoù-se ha divizet hon eus ober ar pezh a c'hallimp evit harpañ ac'hanoc'h en un doare fetis.

Daoust ma ne c'hall ket ar C'huzul-departamant cheñch kem-pouezioù bras ar gennad pa n'eo ket e gefridi ober war-dro an tailhoù, an endro pe an dachenn sokial, e fell dezhañ ober ar pezh a c'hall evit souten ac'hanoc'h.

Kinniget hon eus neuze ur steuñv bras evit al labour-douar gant 20 milion a euroioù e 2024-2028, evit souten al labourerien-douar ha harpañ an treuzkemmoù.

Fellet ez eus deomp ivez reiñ pep a skouerenn eus ar sturlevr-mañ, eeun ha sklaer, d'al labourerien-douar, deoc'h d'anavezout an holl sikourioù a c'hallit kaout.

Emañ Kuzul-departamant Penn-ar-Bed a-unan gant pep hini ac'hanoc'h. Gallout a rit kontañ warnomp.

ÉDITORIAL

L'agriculture fait partie de l'ADN du Finistère. Elle a façonné nos paysages, notre culture et notre identité. Aujourd'hui comme demain, elle est essentielle à notre économie, à nos emplois, à notre territoire et à notre art de vivre.

Le Département est conscient que votre secteur connaît dans son ensemble des difficultés profondes qui s'accroissent de crise en crise. Il sait aussi que vous avez changé vos modes de production pour les rendre plus respectueux de l'environnement. Il mesure enfin combien vous travaillez dur et incarnez ces valeurs d'effort et d'engagement qui ont permis le développement de notre territoire.

Nous ne nous résignons pas à ces difficultés, et nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour vous soutenir concrètement.

Si le Département n'a pas compétence en matière fiscale, sociale ou environnementale pour changer les grands équilibres de la filière, il veut mobiliser tous ses moyens pour vous encourager.

Nous avons ainsi présenté un grand Plan agriculture, doté de 20 millions d'euros en 2024-2028, qui vise à soutenir les agriculteurs et à accompagner les transitions.

Nous avons également souhaité mettre à disposition de chaque agriculteur ce guide, simple et clair, qui vous permet de connaître l'ensemble des aides qui vous sont accessibles.

Le Département du Finistère se tient aux côtés de chacun de vous. Vous pouvez compter sur nous !

Maël DE CALAN

*Président du Département
Président an Departamant*

Jacques GOUÉROU

*Vice-président du Département chargé de l'Économie
Besprezidant an Departamant karget eus an Ekonomiezh*

Marie-Christine LAINEZ

*Conseillère départementale chargée de l'Agriculture
Kuzulierez departamant karget eus al Labour-douar*

Le Plan agriculture du Département

Le Département a adopté début 2024 un Plan agriculture doté de plus de 20 M€ sur la période 2024-2028. Ce plan comporte des mesures concrètes articulées autour de deux volets : le soutien aux agriculteurs et l'accompagnement des transitions.

Soutenir les agriculteurs

Le Département tient notamment à valoriser les métiers de l'agriculture en proposant à tous les élèves scolarisés en 4^e de visiter une exploitation. Il souhaite également encourager le bien vivre ensemble en faisant la pédagogie des activités agricoles auprès du grand public avec la diffusion d'une charte d'installation en milieu rural.

Conscient de la difficulté que représente la reprise ou la création d'une exploitation, le Département a renforcé son soutien en augmentant significativement, dès 2022, la dotation aux jeunes agriculteurs pour favoriser le renouvellement des générations.

Afin de renforcer la compétitivité de la filière agricole, le Département finance les organismes et infrastructures agricoles essentiels pour le territoire, à l'image du laboratoire inter départemental Labocéa ou de l'abattoir public du Faou.

Enfin, les agriculteurs peuvent compter sur le Département qui les aidera à franchir des périodes délicates au travers d'un dispositif de soutien individualisé.

Accompagner les transitions et l'innovation

Le Département participe au développement des filières locales et au renforcement des liens entre producteurs et consommateurs (aide à l'investissement pour la transformation et la vente à la ferme, Agrilocal29, restauration dans les collèges).

Il poursuivra par ailleurs ses investissements pour favoriser l'innovation en matière de pratiques environnementales vertueuses. Plus de 2 M€ sont ainsi déjà engagés dans le plan de lutte contre les algues vertes, et les financements aux organismes de recherches comme le Caté ou Vegenov seront maintenus.

Ces engagements symbolisent l'attachement du Département à l'agriculture dans toutes ses diversités afin de permettre un avenir agricole solide et durable pour les générations futures.

Découvrez l'intégralité du plan agriculture sur www.finistere.fr/plan-agriculture

LABOCÉA : LE LABORATOIRE PUBLIC TERRITORIAL

Labocéa est un établissement public (EPCE) de 600 collaborateurs fondé par les Départements du Finistère, des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine ainsi que par Brest Métropole.

Labocéa est un spécialiste reconnu des analyses vétérinaires au plan national. Ce laboratoire vous aide au quotidien à maîtriser les risques d'actualité tels que l'Influenza aviaire et la Peste Porcine Africaine, ou plus anciens tels que la brucellose et la tuberculose, avec des interventions sur toutes les espèces animales. Il produit des autovaccins à la demande des vétérinaires, afin de compenser l'absence de solutions thérapeutiques ou pour aider à limiter l'usage des antibiotiques. Ses interventions sur la qualité des sols, des fourrages, de l'eau de boisson pour les animaux illustrent quelques éléments de positionnement dans le champ de l'environnement. Enfin Labocéa accompagne aussi les agriculteurs-transformateurs dans la mise en œuvre de leurs plans de maîtrise sanitaire pour développer leurs activités de production et de vente en circuits courts.

En savoir plus sur www.labocea.fr

Le Département accompagne les agriculteurs tout au long de leurs projets

1. Je m'installe

Aide à l'installation
(7 000 € maximum)



2. J'optimise mon parcellaire

Échanges amiables
(750 € en moyenne)



3. Je demande une certification

Aide à la certification
(1 000 € maximum)



4. Je demande une analyse

Labocéa



5. J'investis dans

L'adaptation des bâtiments d'élevage
(10 000 € maximum)

La transformation et la vente directe (24 000 € maximum)

L'agro-équipements (2 000 € maximum)

Le programme éco-énergie-lait
(2 500 € maximum)

Le Plan arbres (7 500 € maximum)



6. Je vends à la restauration collective

Accompagnement gratuit sur la plateforme Agrilocal 29



7. J'expérimente

Appel à projets ou actions spécifiques



Aide à l'installation

OBJECTIFS

- Contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs.
- Conforter les nouveaux agriculteurs installés dans leur projet.

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes s'installant pour la première fois en qualité de chef d'exploitation agricole à titre principal, soit à titre individuel, soit en société comme associé :

1. Dans le cadre du dispositif régional d'aide à l'installation en agriculture – aide à l'installation complémentaire à la (DJA) Dotation Jeune Agriculteur (jeune de moins de 40 ans)
2. Étude au cas par cas hors de ce cadre – aide à l'installation des agriculteurs non aidés par l'Europe

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

- Aide forfaitaire du Département de 6 000 € pour les nouveaux installés bénéficiant de la Dotation Jeune Agriculteur DJA (en complément des 22 000 € financés à 60 % par l'Europe et 40 % par la Région)
- Étude au cas par cas, dans la limite d'une aide forfaitaire de 4 000 €, pour les nouveaux installés « hors parcours DJA », avec étude prévisionnelle réalisée par un organisme tiers
- Aide « JA-CUMA » : complément de 1 000 € (adhésion dans l'année qui suit l'installation ; formation spécifique à effectuer)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

La démarche pour l'obtention de la DJA est à effectuer sur :

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/agri-install/>

Pour l'aide « hors parcours DJA », adresser une demande au Département :

- **fournir** une étude prévisionnelle du projet d'installation réalisée par un organisme tiers ;
- **déposer** la demande de financement avant l'installation ou, au plus tard, un an après la date d'installation ;
- **justifier** de l'installation en agriculture en adressant une attestation d'inscription à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Pour le complément « adhésion CUMA », s'adresser à :

Conseil de proximité des CUMA du Finistère

**Hôtel des entreprises - 325, rue Pierre et Marie Curie 29510 Brieac
09 72 56 08 53**

CONTACT

**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE**

**Direction de
l'aménagement,
de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement.**

**SERVICE AGRICULTURE,
FONCIER ET
AMÉNAGEMENT**

**Maison du Département
32, boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex**

**Téléphone :
02 98 76 65 19
02 98 76 26 61 (secrétariat)**

**Courriel :
agriculture@finistere.fr**

Aide pour les échanges amiables

OBJECTIFS

- Améliorer les conditions de travail pour l'exploitant
- Améliorer la gestion du pâturage
- Lutter contre le développement des friches
- Améliorer la sécurité routière

BÉNÉFICIAIRES

Les propriétaires d'immeubles ruraux non bâtis (particuliers, collectivités, sociétés, autres au cas par cas).

Un immeuble est considéré comme rural s'il est principalement affecté à un usage agricole au jour du transfert de propriété.

Dans le cadre d'échanges importants (plus de 5 échangistes et/ou 40 ha échangés) : Communes ou associations de propriétaires pour la réalisation de chemins d'exploitation.

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

Les subventions ne seront versées que si le projet global, tel qu'agréé par la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF), est respecté (échanges et création de bocage le cas échéant)

- Frais d'échange (honoraires géomètres et notaires)
- Taux : 80 %
- Modalités de versement : sur présentation des mémoires et des factures.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Coordination des demandes d'échanges amiables :

Chambre d'agriculture du Finistère

24, route de Cuzon - 29322 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 52 49 49

CONTACT

**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE**

**Direction de
l'aménagement,
de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement**

**SERVICE AGRICULTURE,
FONCIER ET
AMÉNAGEMENT**

**Maison du Département
32, boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex**

**Téléphone :
02 98 76 65 20
02 98 76 26 61 (secrétariat)**

**Courriel :
foncier29@finistere.fr**



Prêt de foncier à usage gratuit

OBJECTIFS

- Permettre à des agriculteurs et particuliers d'accéder à du foncier, en leur confiant la gestion d'espaces naturels départementaux.

BÉNÉFICIAIRES

Les agriculteurs et particuliers, dont les pratiques agricoles sont compatibles avec la gestion des propriétés concernées, sur la base du respect d'un cahier des charges techniques compatibles avec la gestion d'espaces naturels. Chaque situation est étudiée au cas par cas.

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

Prêts à usage gratuit sous réserve du suivi du cahier des charges

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Contactez le service patrimoine naturel, littoral et randonnée du Conseil départemental.



CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Direction de
l'aménagement,
de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement.

SERVICE PATRIMOINE NATUREL, LITTORAL ET RANDONNÉE

Maison du Département
32, boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 76 21 48

Courriel : spnlr@finistere.fr

Dispositif « Réagir »

OBJECTIFS

Permettre aux agriculteurs de franchir une période de difficulté et leur redonner des perspectives

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Travail en partenariat avec le Département, la Chambre d'agriculture, la MSA...
- Écoute d'un conseiller neutre et indépendant : pouvoir partager ses difficultés en toute confidentialité
- Établissement d'un diagnostic global d'exploitation
- Réflexion sur les solutions concrètes à mettre en œuvre pour retrouver un équilibre
- Information sur les différents outils et procédures existant, sur les dispositifs d'aides et sur l'appui d'un expert pour prendre les bonnes décisions stratégiques
- Accompagnement à la négociation avec les partenaires et créanciers de l'exploitation

BÉNÉFICIAIRES

Les agriculteurs

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

Au cas par cas

Prendre contact avec « REAGIR 29 » reagir29@bretagne.chambreagri.fr

Tél. : 06 73 66 55 79

Plus d'infos sur bretagne.chambres-agriculture.fr

CONTACT

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE

Direction de l'emploi,
de l'insertion et du
logement (DEIL)

32, boulevard Duplex
29196 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 76 60 97

Réagir
Solidarité &
Accompagnement



Soutien aux investissements de transformation et/ou vente directe de produits agricoles à la ferme

OBJECTIFS

- Favoriser le développement des circuits courts
- Permettre une diversification et une maîtrise des marges pour les agriculteurs

BÉNÉFICIAIRES

Les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

25% d'aide, avec des bonifications de 15% possibles (JA, bio, projet collectif ...) dans la limite d'un taux d'intervention de 40 %

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Pour les dépenses éligibles inférieures à 60 000 € HT, la demande est à déposer auprès du Département.

Pour les dépenses éligibles supérieures à 60 000 € HT, la demande est à déposer dans le cadre des Appels à projets régionaux : www.bretagne.bzh/aides/fiches/agri-invest/



CONTACT

**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE**

**Direction de
l'aménagement, de
l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement**

**SERVICE AGRICULTURE,
FONCIER ET
AMÉNAGEMENT**

**32, boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex**

**Téléphone :
02 98 76 65 19
02 98 76 26 61 (secrétariat)**

**Courriel :
agriculture@finistere.fr**

Soutien aux démarches de qualité des productions

OBJECTIFS

- Aider les agriculteurs à entrer dans des régimes reconnus de qualité des productions agricoles : signes officiels de qualité tels que « bio », label rouge, AOP, IGP, « produits durables et de qualité » définis par Egalim ...

BÉNÉFICIAIRES

- Les agriculteurs
- Les organismes ayant reçu l'agrément de l'INAO pour engager une telle démarche

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

- Agriculteurs : aide de 1 000€ maximum, sur une année, plafonnée à la dépense engagée pour l'entrée dans le régime de qualité (coût d'entrée, cotisation)
- Organismes : maximum de 40% d'un coût plafonné à 50 000 euros (15 000 euros par an pour le suivi/animation, au cas par cas pour les organismes ayant obtenu le signe de qualité)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Pour les dossiers répondant aux critères mentionnés ci-dessus, demande à déposer auprès du Département.

CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Direction de
l'aménagement,
de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement.

SERVICE AGRICULTURE, FONCIER ET AMÉNAGEMENT

32, boulevard Duplex
29196 Quimper Cedex

Téléphone :
02 98 76 65 19
02 98 76 26 61 (secrétariat)

Courriel :
agriculture@finistere.fr



Agrilocal 29



Service de proximité animé par le Département, Agrilocal29 met en relation gratuitement les fournisseurs et les acheteurs de la restauration collective. Agrilocal29 facilite l'accès aux débouchés de la restauration collective, encourageant une alimentation locale de qualité pour tous et le développement des filières de proximité.

BÉNÉFICIAIRES

Agrilocal 29 s'adresse à tous les fournisseurs locaux (producteurs, pêcheurs, artisans, entreprises locales...) qui souhaitent livrer en proximité ou les établissements de la restauration collective de 25 à 4000 couverts par jour (collèges, écoles, établissements d'accueil des personnes âgées, handicapées, hospitalisées, crèches, restaurants administratifs ...).

AVANTAGES

En s'inscrivant sur Agrilocal29, les producteurs ont accès à une offre de formation, à des rencontres acheteurs/fournisseurs, et sont aidés pour valoriser leurs productions.

L'équipe Agrilocal29, appuyée des équipes « circuits-courts et alimentation » de la Chambre d'agriculture de Bretagne et de la Maison de l'agriculture biologique du Finistère accompagne les producteurs inscrits sur leur positionnement et leur organisation pour s'adapter aux attentes de la restauration collective.

Le Département encourage tout particulièrement le développement d'un approvisionnement local et de qualité au sein des services de restauration des 53 collèges publics relevant de sa compétence.



FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Un fournisseur s'inscrit librement sur www.agrilocal29.fr et référence son offre de produits. Il suit les commandes en direct sur la plate-forme web à partir d'une simple connexion.

L'acheteur lance une consultation, il reçoit des offres de producteurs et fait son choix. La plate-forme gère les documents contractuels du marché (avis de publicité, règlement de consultation, notifications, bons de commande).

Le vendeur est alerté par sms/mail d'une nouvelle consultation. S'il le souhaite, il y répond en quelques clics et est prévenu si son offre a été retenue.

Les acheteurs et vendeurs conviennent ensemble de la facturation et de la livraison.

CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Agrilocal 29

02 98 76 20 30

02 98 76 24 95

agrilocal29@finistere.fr

www.agrilocal29.fr

Acquisition de matériels en coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) : équipements agroenvironnementaux

OBJECTIFS

- Permettre la limitation des pollutions diffuses d'origine agricole et l'amélioration des pratiques culturales
- Réduire les charges de mécanisation dans les exploitations agricoles

BÉNÉFICIAIRES

Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) du Finistère

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

40 % d'aide, avec des plafonds définis par matériel, pour les dossiers dirigés vers le financement du Département

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Appels à projets régionaux, www.bretagne.bzh/aides/fiches/agri-invest avec dossiers dirigés vers le financement départemental.

Consulter le cahier des charges et la liste des dépenses éligibles.

CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Direction de
l'aménagement,
de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement.

SERVICE AGRICULTURE, FONCIER ET AMÉNAGEMENT

32, boulevard Duplex
29196 Quimper Cedex

Téléphone :
02 98 76 65 19
02 98 76 26 61 (secrétariat)

Courriel :
agriculture@finistere.fr

ou

CONSEIL DE PROXIMITÉ DES CUMA DU FINISTÈRE

Hôtel des entreprises
325, rue Pierre et Marie
Curie 29510 Brieç

Tél. : 09 72 56 08 53



Aides aux investissements « résilients »

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'eau et développer la biodiversité
- Encourager la durabilité des exploitations agricoles
- Réduire l'impact carbone de l'agriculture

BÉNÉFICIAIRES

Les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

- **EcoEnergie Lait** : un financement départemental sera étudié au cas par cas pour les investissements éligibles n'atteignant pas le plancher Agri Invest.
- **Hangar à fourrage (foin, paille)** : aide du Département de 15 % (+ 5 % si JA) d'une dépense plafonnée à 50 000 €, prioritairement pour des exploitations engagées dans un système herbager.
- **Chemins d'accès aux pâturages** : un financement départemental sera étudié au cas par cas pour les investissements éligibles n'atteignant pas le plancher Agri Invest.
- **Agroéquipements environnementaux de substitution aux traitements chimiques** : un financement départemental sera étudié au cas par cas pour les investissements éligibles n'atteignant pas le plancher Agri Invest.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

Pour les dossiers répondant aux critères mentionnés ci-dessus, la demande est à déposer auprès du Département.

CONTACT

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE

Direction de
l'aménagement,
de l'agriculture, de l'eau
et de l'environnement.

SERVICE AGRICULTURE,
FONCIER ET
AMÉNAGEMENT

32, boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

Téléphone :
02 98 76 65 19
02 98 76 26 61 (secrétariat)

Courriel :
agriculture@finistere.fr



Aide aux plantations

Le plan 500 000 arbres du Département vient en appui des projets des exploitants et propriétaires de terrains en exploitation agricole. Ce plan arbres permet d'accompagner l'aménagement du parcellaire dans les projets d'échanges amiables de terrains agricoles et peut être mobilisé pour des projets ponctuels dans les bassins versants.

BÉNÉFICIAIRES

- Les exploitants agricoles en individuel (inscription MSA à titre principal ou secondaire) ou sociétés
- Les propriétaires de terrains en production agricole (baux ou mise à disposition)
- Au cas par cas, les associations en lien avec l'agriculture

PROJETS

- Construire ou rénover des talus
- Planter des haies
- Restaurer des haies anciennes (> 20 ans)
- Créer des bosquets (entre 0,5 et 2 ha)
- Planter des bandes enherbées, alignements, arbres isolés
- Planter en agro-foresterie

Selon des cahiers des charges techniques

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE / CALENDRIER

- déposer un dossier avec les devis et le projet préparé avec mon conseiller (Chambre d'agriculture, bassin versant habilité, Département) ;
- attendre la réponse du Département avant de signer les devis ou de commencer les travaux ;
- l'aide correspond à un taux de 80 % des dépenses prises en compte ;
- demander le versement de l'aide, en adressant les attestations et factures, préparées avec mon conseiller une fois les travaux réalisés.

DÉPENSES PRISES EN COMPTE (SUR DEVIS ET FACTURES)

- Appui technique au montage du projet et du dossier par un prestataire agréé BCAE (bonnes conditions agri-environnementales)



- Travaux du sol pour la préparation du terrain ou la création de talus
- Plants selon la liste d'espèces finançables et leurs protections individuelles
- Travaux de plantations selon schéma de plantation
- Paillages
- Clôtures si justifiées par la présence d'animaux d'élevage
- Tailles de formation réalisées par un tiers dans les 3 ans suite à la plantation
- Entrée dans une démarche label haies ou plan gestion bocage
- Pour une haie de plus de 20 ans, taille de régénération et restauration ou élagage, sans lamier ou épaveuse, plantations obligatoires

CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE
Direction de l'aménagement, de agriculture,
de l'eau et de l'environnement

**SERVICE AGRICULTURE,
FONCIER ET AMÉNAGEMENT**

Tél. 02 98 76 65 20

courriel : foncier29@finistere.fr

Toutes les informations sur le Plan arbres
dont l'origine des plants sur www.finistere.fr



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed